

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures	09 minutes	du matin,	Poste.
6	— 45	—	(pour Angers seulement) Omn.
9	— 02	—	Omnibus-Mixte.
1	— 33	— soir,	Omnibus-Mixte.
4	— 13	—	Express.
7	— 22	—	Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures	03 minutes	du matin,	Mixte.
8	— 20	—	Omnibus-Mixte.
9	— 50	—	Express.
12	— 38	—	Omnibus-Mixte.
4	— 44	— soir,	Omnibus.
10	— 30	—	Poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE
AU PEUPLE FRANÇAIS.

Français,

En proclamant, il y a quatre jours, le gouvernement de la défense nationale, nous avons nous-mêmes défini notre mission.

Le pouvoir gisait à terre; ce qui avait commencé par un attentat finissait par une désertion. Nous n'avons fait que ressaisir le gouvernail échappé à des mains impuissantes.

Mais l'Europe a besoin qu'on l'éclaire. Il faut qu'elle connaisse par d'irrécusables témoignages que le pays tout entier est avec nous. Il faut que l'envahisseur rencontre sur sa route non-seulement l'obstacle d'une ville immense résolue à périr plutôt que de se rendre, mais un peuple entier, debout, organisé, représenté, une assemblée enfin qui puisse porter en tous lieux, et en dépit de tous les désastres, l'âme vivante de la Patrie.

En conséquence :

Le Gouvernement de la défense nationale décrète :

Art. 1^{er}. Les collèges électoraux sont convoqués pour le dimanche 16 octobre, à l'effet d'élire une Assemblée nationale constituante.

Art. 2. Les élections auront lieu au scrutin de liste, conformément à la loi du 15 mars 1849.

Art. 3. Le nombre des membres de l'Assemblée constituante sera de sept cent cinquante.

Art. 4. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Le ministre de l'intérieur, considérant que l'institution des commissaires de police, dits commissaires cantonaux, porte une atteinte grave aux droits de la commune,

ARRÊTE :

Article unique. Les articles 7, 8 et 9 du décret du 28 mars 1852 sont abrogés et les commissaires de police cantonaux sont et demeurent supprimés à dater de ce jour.

Le Gouvernement de la défense nationale décrète :

Art. 1^{er}. La prorogation de délais accordée par la loi du 13 août dernier, relative aux effets de commerce, est augmentée de 30 jours à compter du 14 septembre courant.

Art. 2. Toutes les autres dispositions de la loi du 13 août sont maintenues.

Le Gouvernement de la défense nationale décrète :

Art. 1^{er}. Toutes prescriptions et péremptions en matière civile, tous les délais impartis pour attaquer ou signifier les décisions des tribu-

naux judiciaires ou administratifs, sont suspendus pendant la durée de la guerre :

1^o Au profit de ceux qui résident dans un département investi ou occupé par l'ennemi, alors même que l'occupation ne s'étendrait pas à tout le département;

2^o Au profit de ceux dont l'action doit être exercée dans ce même département contre des personnes qui y résident.

Art. 2. A dater de la cessation de l'occupation, un nouveau délai égal au délai ordinaire courra au profit des personnes qui se trouveront dans le cas de l'article précédent.

L'INCENDIE DES BOIS.

Le président du gouvernement de la défense nationale, gouverneur de Paris, commandant de l'état de siège,

Considérant que les forêts, bois et portions de bois qui environnent Paris sur toute l'étendue de son périmètre offrent à l'ennemi des couverts dont il se servira infailliblement, pour masquer les mouvements de ses armées, pour arriver à l'abri jusqu'à portée des fortifications, pour préparer des ateliers de fascinage et de gabionnage, en vue du siège de la capitale;

Convaincu que la nation ne reculera devant aucun effort pour faire son devoir, et que Paris vaudra donner au pays tout entier l'exemple des grands sacrifices;

Arrête :

Seront incendiés, à l'approche de l'ennemi, les forêts, bois et portions de bois qui peuvent compromettre la défense. Les ministres des finances et des travaux publics se concerteront pour que les travaux préparatoires soient immédiatement exécutés sous la direction du service des forêts, des ingénieurs civils de la capitale, par des escouades d'ouvriers.

Toutes les dispositions seront prises pour que les villes, villages, hameaux et habitations soient isolés et mis à l'abri des ravages de l'incendie, et pour que les matières inflammables soient recueillies, transportées et employées sur les lieux avec les précautions nécessaires.

Par les soins du même personnel d'ingénieurs, le fond des fossés des fortifications sera garni de fagots et branchages qui recevront des matières incendiaires, et seront livrés aux flammes quand il y aura lieu.

Habitants de Paris,

Votre patience, votre résolution apporteront à l'ennemi des obstacles dont il ne soupçonne pas la puissance. Donnez-lui la formidable surprise d'une immense capitale qu'il croit épuisée par les jouissances de la paix, et qui, devant les malheurs de la patrie, se redresse tout entière pour le combat.

Paris, 10 septembre 1870.

Général Trochu.

Schelestadt, 10 septembre, 3 h. 25 soir.

M. Peloux, sous-préfet démissionnaire de Schelestadt, à M. le ministre de l'intérieur.

Comme l'annonçait ma dépêche d'hier, l'ennemi paraît être concentré sur Strasbourg. Cependant on signale toujours la présence de nombreuses grand-gardes dans les villages depuis la ligne de Benfeld à Rhiotau. Les vedettes arrivent toujours jusqu'aux portes de la ville à portée de canon. On assure que des forces considérables sont concentrées à Muterseim-Ollz; communication très-difficile avec l'arrondissement. Lignes télégraphiques et poste avec le Haut-Rhin libres jusqu'à présent.

Melun, 10 septembre.

Nos reconnaissances signalent que des détachements ennemis de 1,500 hommes d'infanterie sont partis ce matin de Château-Thierry dans la direction de la Ferté-sous-Jouarre qui est occupé en ce moment.

Un détachement de même force signalé ce matin à Montmirail, occupe Rebais d'où il se dirige sur Coulommiers.

Sains, 10 septembre.

Chef de station de Laon. — (Renseignements recueillis le 9.)

Le général Theremin d'Hame a rendu la citadelle pour sauver la ville. A midi, les Prussiens entraient dans la citadelle, la mobile était mise en liberté. A midi et demi, la poudrière a sauté avec une partie de la citadelle, l'état-major prussien, quelques centaines d'ennemis et quelques mobiles. Le général a survécu, il a été blessé à la tête. Les Prussiens n'exercent pas de violences en ville. Ils sont très-découragés; ils sont convaincus qu'ils trouveront leur tombeau à Paris.

Les troupes prussiennes convergent sur Laon, elles occupent le nord-est de l'arrondissement de Laon. Un camp de 5 à 6,000 hommes est établi à Clermont-les-Fermes.

On a reçu de Prague, 10 septembre, le télégramme suivant :

Le *Politique* publie une dépêche de Berlin disant que le ministre américain à Berlin a reçu des instructions télégraphiques, lui enjoignant d'inviter le gouvernement prussien à faire cesser la guerre, puisque le roi affirmait qu'il ne faisait pas la guerre au peuple français mais seulement à Napoléon.

Le ministre américain ne pourrait pas assister indifférent à un versement de sang ultérieur auquel la Prusse forcerait le gouvernement français qui, par sa constitution, est assimilé au gouvernement américain.

Le ministre américain communiqua à M. Eulenbourg Thiele le contenu de ses instructions.

Immédiatement un courrier fut expédié au quartier général du roi.

La nouvelle a fait une immense sensation dans les cercles diplomatiques.

Après la reconnaissance du Gouvernement nouveau par les Etats-Unis, la Suisse et l'Italie, voici celle adressée par l'Espagne. Bien que très-succincte, la lettre de M. Olozaga ne laisse aucun doute sur la sincérité de l'attitude amicale du gouvernement espagnol : « J'ai reçu, écrit-il à notre ministre des affaires étrangères, les instructions nécessaires pour entrer immédiatement en rapports officiels avec Votre Excellence, et pour vous exprimer son désir de maintenir les bonnes relations qui heureusement existent entre l'Espagne et la France. »

Une grande manifestation a eu lieu à Madrid, le 8 septembre, pour exprimer les sympathies de l'Espagne à la République française. Plus de vingt mille citoyens portant une quarantaine de bannières avec les inscriptions : « A la République française, salut ! Liberté, fraternité, égalité, ordre, union, etc. »

Plusieurs fanfares jouant la *Marseillaise*, ont parcouru Madrid, se dirigeant à la place Oriente devant le palais royal.

La manifestation, qui était des plus importantes, a eu lieu avec un ordre parfait.

Emitio Castelar a prononcé un discours enthousiaste disant que la conscience humaine respire en voyant l'empire puni et la République triomphante; la France assassinée par la monarchie ressuscitera à l'évocation de la République. Le peuple espagnol délivré de ses rois, régi par le suffrage universel, ne tardera pas à s'unir à ce grand mouvement politique pour former une Confédération des Etats-Unis d'Europe.

M. Castelar a terminé en disant : Le moyen d'exprimer nos sentiments est d'acclamer la République française ! Donc, Vive la République française !

La foule répète ce vival avec un enthousiasme extrême.

Un Français remercie au nom de la France : M. Figueras dit : « Nous aiderons la République française aujourd'hui avec notre sympathie, en attendant le moment de l'aider avec nos bras ! »

Ces paroles sont accueillies avec un enthousiasme indescriptible.

Pendant toute la manifestation l'ordre le plus parfait n'a cessé de régner.

On écrit de Florence, le 4 septembre :

« Tenez pour certain (car ici on est en mesure de connaître mieux que partout ailleurs certaines menées ténébreuses), que la Russie et la Prusse se sont partagées secrètement la domination de l'Europe, sauf, bien entendu,

ratification de la Providence, qui dispose des choses d'ici-bas sans consulter ni la Prusse ni la Russie. Ces deux puissances ambitieuses avaient pour elles un grand avantage, dont elles ont su tirer profit : c'est que ni l'une ni l'autre n'a remis les rênes du gouvernement entre les mains des avocats et des médecins. A l'aide de cette immense supériorité, il se peut bien qu'elles atteignent leur but par surprise : les nations du Midi bavardent, les deux colosses du Nord agissent.

» Les victoires si inattendues, si inouïes, si insondables, que l'armée prussienne vient de remporter sur l'héroïque armée française, ne doivent pas nous faire trop détourner les yeux d'autres victoires, peut-être plus menaçantes encore pour l'avenir de l'Europe, que la politique du cabinet de Saint-Petersbourg a remportées sur le terrain diplomatique. La Russie est parvenue à tenir les puissances neutres les bras liés, tant que la lutte entre la France et la Prusse était incertaine. Le czar, qui s'est armé au temps voulu, faisait répéter par sa diplomatie dans toutes les cours de l'Europe : « Pas d'armements, ou je me fâche. » Et il a trouvé dans toutes les cours assez d'avocats et de docteurs pour obéir à cette injonction.

» Maintenant que la Prusse et la Russie croient avoir écrasé, ou tout au moins abattu pour longtemps la France, la diplomatie russe reparait sur la scène et se fait charger, par la puérile ligue des neutres, de négocier avec le cabinet de Berlin et de proposer une médiation. Vous verrez bientôt les choses s'arranger de telle sorte, si Dieu et l'héroïsme de la France ne se mettent en travers, que l'empire allemand sortira tout fait de ces négociations.

» Et l'empire germanique veut dire destruction complète de l'Autriche, dont les provinces allemandes seront absorbées par la Prusse et les provinces slaves par la Russie. Il veut dire aussi la perte du quadrilatère et de Venise pour l'Italie. Pour obtenir ce but sans coup férir, la diplomatie moscovite travaille en ce moment à séparer les deux cours de Vienne et de Florence. Je n'ai pas à vous dire ce qu'elle fait miroiter aux yeux de François-Joseph pour l'étourdir ; je dois vous rapporter comment elle se conduit chez nous.

» La diplomatie russo-prussienne pousse Victor-Emmanuel à une abdication en faveur du prince Humbert, dont on connaît l'antipathie marquée pour la France. Pour assurer au nouveau roi le concours de la maçonnerie et avoir l'air de lui laisser un lambeau des dépouilles de la France, on lui permettrait l'invasion des Etats-Romains ; il devrait seulement ne pas obliger à l'exil le Pape, qui deviendrait alors aux yeux de ces diplomates, un embaras pour l'Europe.

» On avait cherché d'abord à séduire Victor-Emmanuel, mais il n'a pas souri à l'idée de troquer la Vénétie contre Rome et de se soumettre au joug du Nord. Il faut donc à la diplomatie russo-prussienne un nouveau roi d'Italie, et c'est pour s'assurer de la soumission du prince Humbert que M. d'Ussedom a fait, il y a quelques mois, une visite mystérieuse au château royal de Monza, où le prince héritier réside.

La Gazette de Moscou, un journal très-sérieux et très-influent, examine la question des frontières limitrophes de la Russie et de la Prusse.

« Ce qui se passe actuellement, dit-il, devrait nous faire songer, nous autres Russes, à la situation dans laquelle une guerre possible pourrait nous surprendre. En cas de victoire définitive de la Prusse, et connaissant le désir de M. de Bismark d'étendre encore et toujours les frontières de la Prusse, et de convertir la mer Baltique en un lac prussien, nous pouvons prévoir que ses regards se tourneront sur nos provinces baltiques qui permettraient à la Prusse d'acquiescer une puissance navale formidable.

» En prévision de cette éventualité, chaque Russe désirerait savoir ce qu'on fait parmi

nous pour prévenir l'ennemi. Nous avons trop la mauvaise habitude de n'agir qu'à la suite des leçons qui nous sont données et de ne pas prévoir l'avenir. Ainsi, après la guerre de Crimée, nous avons commencé à fortifier Cronstadt et Kertch, oubliant complètement la frontière prussienne.

» Et cependant il est évident que nous ne pouvons compter sur l'amitié de la Prusse dans l'avenir. Ce qui le prouve, c'est que la Prusse n'a pas manqué d'élever des fortifications formidables contre nous. Les derniers budgets de la Prusse portent des sommes considérables dans ce but.

» Nous, au contraire, non-seulement nous n'avons préparé aucun point d'appui contre la Prusse, mais nous avons démoli les fortifications de Riga, qui auraient été pour nous d'une grande utilité en cas de guerre avec la Prusse ; et maintenant nous nous disposons à fortifier Kiew, bien que ce point soit loin de présenter les mêmes avantages stratégiques. Tandis que nous n'avons rien fait en prévision d'une guerre avec la Prusse, celle-ci a déjà pensé à se fortifier contre nous.

» Nous devrions donc prendre immédiatement des mesures pour construire d'importantes fortifications sur la frontière prussienne, et ne pas faire des dépenses pour fortifier Kertch que rien ne menace, ou Kiew que ni l'Autriche ni la Turquie ne pourront jamais menacer. Il est temps de songer à notre défense.

L'Opinione, de Florence, dit que l'agitation est très-vive à Rome et que les provinces pontificales signent des adresses au roi demandant l'entrée de l'armée italienne.

Entre Orte et Acquapendente, flotte le drapeau italien. Le colonel Charette fortifie Montefiascone. Les insurgés des environs le menacent par derrière.

La Gazette du peuple dément le bruit qu'un gouvernement étranger s'opposerait aux résolutions prises par le gouvernement italien à l'égard de Rome.

On télégraphie de la frontière romaine :

« M. de Banneville partira incessamment pour la France. On assure qu'il a donné sa démission. »

On lit dans l'Indépendance italienne, de Florence, 9 septembre :

« Nous croyons savoir que les instructions du général Cadorna lui enjoignent de franchir la frontière romaine dans le cas où l'agitation qui grandit sur le territoire pontifical deviendrait menaçante pour la sécurité publique ou amènerait des conflits entre les habitants et les troupes étrangères.

Les troupes italiennes ne doivent pas attaquer les troupes pontificales, ni la ville de Rome. Elles se borneront à entrer là où elles seront appelées par les habitants, et elles occuperont les points nécessaires en vue de la sécurité du territoire.

Dans le cas où le pape jugerait opportun de quitter Rome, aucun obstacle ne serait mis à son départ. On croit que le pape a décidé de se rendre dans sa villa de Castel-Gandolfo aussitôt que les troupes italiennes occuperont Rome.

On mande de Florence, le 11 septembre :

M. Sanmartino est arrivé à Rome pour y voir le cardinal Antonelli.

Vendredi, on assurait que plusieurs prélats considérables étaient disposés à une entente avec l'Italie.

L'Italie donnerait à l'indépendance du pape les garanties suivantes :

1° Maintien d'une situation de souveraineté moyennant le droit de conserver des ambassadeurs ;

2° La cité de Rome relèverait exclusivement du pape.

UNE ENTREVUE AVEC BISMARCK.

Le correspondant du Pall Mall Gazette a

causé une demi-heure sans façon, en fumant un cigare, avec M. de Bismark.

On parla naturellement de l'avenir, de la politique de la Prusse et des conditions de paix à imposer à la France.

Ceci se passait le 28, c'est-à-dire avant le désastre des armées françaises à Sedan.

« — Nous pourrions, — c'est le chancelier fédéral qui parle — faire de l'Alsace et de la Lorraine un état indépendant et neutre s'étendant du Luxembourg à la Suisse et protégeant ainsi contre la France toute notre frontière occidentale. Mais qui garantirait la neutralité de cet Etat ? Et puis, les populations aspireraient toujours à revenir à la France, à laquelle elles ont longtemps appartenu.

» Quant à annexer nous-mêmes l'Alsace et la Lorraine, je n'en vois pas l'utilité, encore moins la probabilité. Nous aurions un peuple mécontent à gouverner, et, en outre, un simple agrandissement de territoire n'a pas d'attraits pour l'Allemagne. Mais il faut que nous ayons une sécurité contre une attaque de la France. Tant qu'elle possède Strasbourg, tout le Sud de l'Allemagne est à sa merci ; nous n'avons pas de forteresse avant d'arriver à Ulm. Nous prendrons et garderons donc Strasbourg et probablement Metz, si nos armes sont victorieuses. Strasbourg sera notre Gibraltar.

» Vous dites que les Français nous haïront terriblement pour avoir pris leurs deux meilleures forteresses, et chercheront perpétuellement une revanche. D'accord ; mais il est certain qu'ils sont déjà si enragés contre nous, qu'ils chercheront perpétuellement une revanche, de toutes les manières possibles. Ce qu'il y a de mieux à faire dans l'intérêt de la paix, est donc de lui ôter des mains le pouvoir de nuire. Les Allemands insistent là-dessus.

» Vous dites que vous espérez que nous ne toucherons pas à la Hollande ? Mon cher monsieur, nous n'y songeons pas : les Hollandais ne sont pas Allemands, et c'est l'unité de l'Allemagne que nous voulons.

« Je vous assure qu'aucun Allemand ne songe à l'annexion de la Hollande. »

M. Kératry est accablé de besogne.

Un service qui ne doit pas chômer et dont l'utilité est incontestable, quelle que soit la forme du gouvernement, c'est le service de la sûreté, comprenant le chapitre des malfaiteurs, celui des garnis et celui des mœurs.

Il y a là trois éléments redoutables et qui, surtout dans les circonstances actuelles, intéressent au plus haut point la sécurité de Paris et le succès de sa défense.

Aussi ce service n'a pas été interrompu, et c'est à peu près le seul qui fonctionne en ce moment.

Mais il s'agit de le réorganiser et de le soustraire à l'action politique, qui, hélas ! sous le gouvernement impérial, absorbait tout.

De là les plus déplorables abus : le préfet Piétri était amené aux plus coupables tolérances envers des coquins et des drôlesses, dont on acceptait le secours en qualité de moutons, fileurs, indicateurs, mouchards, agents secrets ou provocateurs, etc.

Le préfet n'avait de bienveillance et d'encouragement que pour les commissaires de police qui travaillaient dans la politique, négligeant pour elle leur premier devoir, qui est de sauvegarder la sûreté et les bonnes mœurs de la cité.

Le service politique dirigé par le sieur Lagrange était tout et primait tout, avec son armée de policiers secrets et ses brutales brigades centrales.

L'exaspération du peuple est grande contre la police, mais il y faudrait un peu de discernement. Ainsi la plupart des sergents de ville de quartiers, anciens soldats ou sous-officiers, n'étaient pas de méchantes gens et ne dissimulaient point leur répugnance pour certaines besognes qu'on leur imposait en les déplaçant et les adjoignant malgré eux aux brigades centrales.

Par exemple, M. de Kératry aura fort à faire pour purger son administration de tous les Cor-

ses qui en faisaient l'ornement — ce qui est indispensable.

En attendant, les citoyens de la Chapelle, la Villette, Belleville, Ménilmontant, Charonne, etc., font de véritables razzias des anciens agents.

La garde nationale de ces localités va prendre au gîte ceux qui lui sont signalés. Elle les arrête, saisit leurs accessoires : épées, revolvers, casse-têtes, etc., et consigne le tout aux mairies...

Représailles ! Par pari refertur !

A STRASBOURG.

Le Daily News donne, sur la situation de cette ville héroïque, les renseignements suivants, recueillis de la bouche d'une dame de la noblesse russe qui était, le 4 septembre, à Strasbourg, où son mari avait été autorisé à entrer pour l'emmener :

« Cette dame a vécu plusieurs jours dans une cave, mais n'a souffert ni de la cherté ni de la rareté des provisions.

» A l'exception des légumes, on ne manquait pas d'aliments.

» La viande n'avait haussé que de quatre sous la livre.

» On croyait avoir des provisions pour huit jours.

» L'esprit des habitants est admirable.

» Tous les hommes sont armés et servent comme gardes mobiles.

» Les points sur lesquels on s'attend à un assaut sont minés.

» Tous les préparatifs sont faits pour recevoir hautement l'ennemi.

On écrit des environs de Strasbourg à la Gazette de Francfort, 2 septembre :

« On compte que la place pourra être prise dans 15 ou 18 jours.

» Il paraît que, de la plate-forme de la cathédrale, un télégraphe optique était en communication avec la montagne.

» Mais on croit pouvoir admettre qu'un coup habilement dirigé aura détruit en ce moment cette disposition.

» Hier soir, une sortie a été de nouveau tentée ; un feu assez vif a été ouvert vers minuit, mais sans grand résultat.

» De notre côté, nous n'avons eu que trois blessés.

» L'ennemi n'emploie que des volontaires pour faire des sorties. La nuit dernière et aujourd'hui, le feu de nos pièces a été très-vif.

Le ministre de la guerre a reçu du maréchal de Mac-Mahon la lettre suivante :

« Pourru-aux-Bois, le 8 septembre 1870.

» Monsieur le ministre,

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai obtenu des autorités militaires prussiennes l'autorisation de me faire transporter dans un petit village appelé « Pourru-aux-Bois », situé à quelques lieues de Sedan, dans la direction de la Belgique.

» Etant prisonnier de guerre, je ne puis, d'après les termes de la capitulation, reprendre du service durant cette campagne ; mais, comme après la catastrophe arrivée à l'armée dont j'ai eu le commandement, je veux, ainsi que l'ont fait la plus grande partie des officiers de l'armée, partager le sort de mes soldats, je demanderai, dès que l'état de ma blessure me permettra d'être transporté, ce qui aura lieu, d'après les médecins, dans cinq ou six semaines, je demanderai, dis-je, aux autorités prussiennes, d'être interné dans une place quelconque de l'Allemagne.

» Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

» Le maréchal de France,
» DE MAC-MAHON. »

On lit dans le Volontaire :

L'histoire n'est pas faite sur la capitulation de Sedan. Elle se fera plus tard, comme sur la capitulation de Baylen.

En attendant, de cet acte honteux qui fait

tomber au pouvoir de la Prusse une armée entière avec ses armes et son immense matériel, détachons un épisode héroïque qui montre ce qu'auraient pu faire encore 40,000 hommes s'ils avaient été commandés par des chefs dignes des soldats.

Le 5^e régiment des zouaves n'a pas voulu accepter la capitulation. Il a refusé de déposer les armes. Au moment suprême il a serré les rangs qu'une bataille de trois jours avait fort éclaircis; le clairon a sonné la charge, et, avec une impétuosité d'élan irrésistible, le régiment s'est précipité sur les masses profondes des Prussiens dans lesquelles il a fait une trouée et s'est frayé un sanglant passage. Tous ces braves soldats voulaient mourir; pas un ne voulait se rendre.

Trois cents ont franchi les masses qui les enveloppaient.

Le 3^e régiment de zouaves a bien mérité de la patrie. De pareils hommes savent ce que vaut l'honneur du nom français.

La Prusse qui les a vus ne doit pas l'oublier.

Dans quelques jours ils seront trois cent mille.

La division de cavalerie du général Nansouty n'a pas voulu non plus déposer les armes. Elle s'est repliée en bon ordre sur Paris où elle vient d'arriver.

On lit dans le *Figaro* :

Un fait récemment connu qui vient s'ajouter au bilan des fautes du second empire.

Quand l'héroïque Mac-Mahon reçut, à Châlons, l'ordre de marcher dans la direction de Reims, il répondit qu'il serait infailliblement coupé. « Obéissez, » lui dit-on, et il obéit.

Au moment où son armée était près de Reims, voyant la situation perdue, il écrivit encore pour exposer les craintes qu'il éprouvait. Il reçut la même réponse : « Obéissez, » et il obéit, mais cette fois la mort dans le cœur, car il prévoyait ce qui devait avoir lieu.

On est obligé de regretter, en face de faits pareils, que les paroles de M. Thiers n'aient pas été plus et mieux écoutées. Quand le comte de Palikao lui exposa son plan de campagne, qui consistait à tenter, par tous les moyens possibles, la jonction des deux armées :

« Général, s'écria l'éminent homme d'Etat, vous avez tort; au lieu d'une armée bloquée, il y en aura deux. »

LES CHARGES DU 1^{er} CUIRASSIERS A SÉDAN.

On lit dans le *Figaro* :

M. de Cugnon d'Alincourt, chef d'escadrons au 1^{er} régiment de cuirassiers, nous a fait l'honneur de venir nous voir aujourd'hui. Ce brave et héroïque soldat a été blessé dans la bataille de Sedan; il a fait des efforts inouïs pour sauver les hommes placés sous ses ordres. Voici ce qu'il nous a raconté; nous reproduisons ses propres paroles :

« La débâcle sous les murs de Sedan était complète vers trois heures et demie du soir. C'est à peine si nous avions vu les Prussiens. Des masses profondes se devinaient plutôt qu'elles ne s'apercevaient dans le lointain; elles ne prenaient au combat aucune part. L'artillerie prussienne a fait tout. Vous ne pouvez imaginer combien elle est fortement et puissamment organisée. On recevait des obus à six kilomètres de distance.

« Devant cette mitraille, que j'avais affrontée déjà à Reichshoffen, l'armée, découragée, battit en retraite et se réfugia en toute hâte dans les fortifications de Sedan. Notre régiment était éparpillé. Il restait à peu près sous mes ordres 80 hommes, tant officiers que soldats. Je vis immédiatement la situation, dont je ne veux pas vous raconter les horribles et navrants détails.

« Je dis à mes hommes : « Etes-vous prêts ? » Ils me répondirent : « Oui ! » J'ordonnai la charge au grand galop. Mes braves troupiers tuèrent tout ce qu'il trouvèrent de Prussiens sur leur passage, et piquèrent à fond de train sur Mezières.

« A cinq kilomètres de la ville, nous nous

heurtons contre deux régiments de lanciers rouges, qui formaient l'avant-garde du prince Charles. Force leur a été alors de se constituer prisonniers. Le chef d'escadrons et les deux capitaines, M. Haas et M. Tidfey, tous trois blessés, ont été portés à l'ambulance de Donchery.

« Ils ont écrit une lettre à M. de Bismark, qui se trouvait dans la localité et qui leur a fait immédiatement délivrer un sauf-conduit, dont voici les termes textuels :

« Les officiers français nommés, qui ont donné la parole d'honneur de ne pas combattre pendant cette guerre contre la Prusse, ont la permission de se rendre dans leurs familles. »

LE PRINCE IMPÉRIAL.

On lit dans l'*Indépendance belge* :

Il était minuit et demi quand le prince impérial fugitif a débarqué à Namur, venant de Mons. Il était accompagné de M. le comte Clary, du capitaine de vaisseau Duperré, d'un médecin, d'un autre personnage dont nous n'avons pu connaître le nom, et de deux domestiques.

Ce fut le comte de Baillet, gouverneur de Namur, qui apprit au fils de Napoléon III la captivité de son père, la chute de l'empire et la fuite de l'impératrice, avec laquelle il devait passer en Angleterre.

Le jeune prince, pâle, accablé, souffrant depuis quelques jours, reçut ces terribles nouvelles sans prononcer un seul mot. Il resta quelques instants la tête inclinée, et la relevant, il dit enfin ces paroles : « Tout cela n'est rien encore, si la France reste entière. »

Le prince demanda alors à rester seul. Il se prit la tête dans les mains; et les domestiques de la maison affirment avoir entendu longtemps le bruit de ses pleurs.

Après bien des résolutions contradictoires, il fut décidé que le prince devait se rendre à Ostende par Charleroi, Braine-le-Comte, Gand et Bruges.

Le prince impérial est arrivé à Ostende lundi, à 8 heures du soir. Parti le lendemain matin à 9 heures, à bord du *Comte de Flandres*, il est débarqué à Douvres à une heure 20 m.

Dans l'après-midi, le prince est reparti pour Hastings, où il est descendu à l'hôtel de la Marine. Le général du Puis l'a reçu à son arrivée. Il se rendra probablement à Worthing.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Une commission, ainsi que nous l'avons dit, a été nommée pour dépouiller les correspondances et les dépêches dont le recueil a été saisi au moment de passer la frontière.

Les membres de cette commission ont vu ou laissé voir quelques pièces. Elles motivent déjà des bruits tels que nous demandons une publicité immédiate.

Nous sommes dans un moment où l'indignation des gens de cœur ne saurait être trop motivée. Et si les dépêches dont il nous a été parlé sont vraies, notamment au sujet de certains envois de fonds, des troupes maintenues à Lyon et de la destination des gardes mobiles, il faut commencer à les faire imprimer sans délai.

Il n'y a pas besoin ici de procéder par ordre de dates ni de faits. Tout cela se classera plus tard. Que les premières lues soient les premières tirées à un million d'exemplaires.

(*Moniteur*).

— Le ministre de l'intérieur reçoit chaque jour un très-grand nombre de demandes et de communications diverses. Il regrette que ses occupations multipliées le mettent dans l'impossibilité d'y répondre. Mais ces communications seront l'objet d'un examen attentif; les idées utiles seront mises à profit, et il sera tenu compte, en temps opportun, des réclamations fondées.

— Le général Trochu, gouverneur et com-

mandant de la défense de Paris, vient de faire la visite de tous les forts détachés et de passer en revue les troupes chargées de les défendre.

Le général, dit-on, les a trouvés en bon état et a donné ses instructions à tous les commandants et à tous les chefs de corps.

— Les buttes Montmartre sont garnies de canons. On a eu beaucoup de peine à faire monter sur ces hauteurs les énormes canons d'acier qui portent à 8,000 mètres, et dont le feu doit passer par-dessus les forts.

Ces pièces effrayantes, traînées par douze chevaux jusqu'au bas des buttes, ont nécessité douze chevaux de plus pour être transportées à l'emplacement qui leur était destiné.

— M. le préfet de police, depuis le 4 septembre, a fait sortir de Paris quatorze cents prostituées et trois mille six cents *gredins*.

Si M. de Kératry parvient à nettoyer Paris de ses immondices vivantes, il aura bien mérité de la patrie.

— Dans plusieurs quartiers de la capitale, notamment dans les rues qui avoisinent la rue Montmartre, la garde nationale sédentaire a pris spontanément la détermination d'établir, à des intervalles assez rapprochés, des postes, dans lesquels une douzaine de gardes nationaux font le service, c'est-à-dire qu'ils veillent au respect de l'ordre et de la propriété. Nous ne saurions assez approuver cette mesure ni assez souhaiter qu'elle s'étende à tous les quartiers de Paris.

— Un grand nombre d'armes ont été achetées depuis trois jours.

— Par décret du préfet de police, depuis samedi 10 septembre, les théâtres sont fermés.

Les directeurs ont été invités à faire enlever immédiatement les décors qui étaient encore sur la scène, les bandes d'air, les rideaux, le mobilier et tout ce qui pourrait, en cas d'incendie, attiser le feu et le communiquer aux bâtiments voisins.

Ces modifications devaient être exécutées dans les 48 heures; passé ce délai, elles devaient être effectuées d'office aux frais des directeurs retardataires.

— La perception des droits d'entrée et d'octroi est provisoirement suspendue aux entrées de Paris.

— Le membre du Gouvernement de la défense nationale, garde des sceaux, ministre de la justice, est autorisé à transférer la chambre criminelle de la cour de cassation dans la ville de Tours.

— Ordre est donné aux habitants de la zone militaire de Paris de vider les locaux qu'ils occupent.

— Le syndicat des constructeurs mécaniciens de Paris et la société des ingénieurs civils ont offert au Gouvernement de fabriquer des mitrailleuses.

Ces terribles engins de guerre pourraient être, à ce qu'il paraît, fabriqués par l'industrie privée avec une grande rapidité.

Le Gouvernement a donné aux constructeurs et mécaniciens toutes les autorisations nécessaires. Les modèles et les pièces elles-mêmes leur seront immédiatement communiqués.

— M. Vandal, directeur des postes, avait offert au Gouvernement sa démission dès le 4 septembre. Il a consenti, sur la demande du Gouvernement, à rester en fonctions quelques jours, dans l'intérêt de la défense nationale.

Sa démission est acceptée.

M. Rampont-Lechin, ancien député de l'Yonne, est nommé directeur général des postes.

— Un membre du gouvernement de la défense nationale, se serait, assure-t-on, déjà rendu à Tours, pour y installer les services administratifs.

— On croit pouvoir présumer que le nouveau préfet de Strasbourg, M. Valentin, est arrivé à son poste.

— La cavalerie du général Nansouty, à peu près complète, échappée comme par miracle au désastre de Sedan, est arrivée à Paris, où elle a ramené plusieurs canons et mitrailleuses.

— Le général Marguerite n'est pas mort. Une balle lui a traversé les deux joues.

— Le *Gaulois* rapporte que le général de Wimpffen ayant appris qu'un officier des éclaireurs de la Seine, le sous-lieutenant Burgues, blessé au front par un éclat d'obus et prisonnier à la suite de l'affaire de Bouillon, était à la veille de s'échapper, lui a confié son épée de général pour la remettre au ministre de la guerre, à Paris, ne voulant pas qu'elle restât entre les mains des Prussiens.

— Les gardes mobiles de la Marne, au nombre d'environ dix mille, sont arrivés à Paris.

Leur costume se compose du pantalon rouge, de la blouse grise avec patte rouge sur l'épaule, et du képi rouge de la ligne.

— Les rédacteurs de la *Marseillaise* ont apporté leur démission à M. Henri Rochefort; en conséquence la publication du journal est suspendue.

— L'ex-impératrice Eugénie est arrivée à Hastings par le train de jeudi soir, et s'est rendue directement à l'hôtel de la Marine pour y rejoindre le prince impérial.

Elle a exprimé le désir de vivre au moins pour quelque temps dans la plus grande retraite.

— En Prusse, ont craint une sérieuse attaque au port de Kiel depuis l'arrivée d'un formidable bélier français dans la Baltique.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons eu samedi à la gare de Saumur une fausse alerte. Un convoi de prisonniers Prussiens, disait-on, étaient en insurrection.

Ce n'était pas aussi grave. Voici ce qui s'est passé :

Le chemin de fer emmenait, de Paris en Bretagne, 100 détenus de la prison Mazas. Faute de voitures cellulaires, nos prisonniers avaient été placés dans des wagons de troisième classe, sous la garde de mobiles dans chaque compartiment.

Entre La Chapelle et Port-Boulet, quelques symptômes d'insubordination se manifestèrent. A cette dernière gare même, deux détenus parvinrent à s'évader. Le télégraphe signala le fait aussitôt à Saumur, demandant du renfort à l'arrivée du train en gare.

La police, la gendarmerie, un détachement de gardes nationaux et un autre de gardes mobiles, se rendirent à la gare de Saumur, et pendant tout le temps du stationnement, des hommes furent placés à gauche et à droite du train à chaque porte de wagon.

Il est probable que la même mesure aura été prise aux autres gares.

Les deux évadés ont été repris dès samedi soir.

Le général Michel a fait une courte apparition dans nos murs samedi dernier. Chargé d'aller former de nouveaux régiments de cavalerie en Poitou et en Vendée, il a pu passer par Saumur en se rendant à son poste.

Aussitôt informé de sa présence dans notre ville, le conseil municipal et les officiers de la garde nationale se sont rendus en corps à son hôtel pour lui exprimer les sentiments sympathiques de toute la population. Le général s'est montré sensible à ce témoignage flatteur. Son entretien a été plein d'intérêt.

Le général Michel a quitté Saumur dimanche matin, pour se rendre à Poitiers, où 900 hommes de toutes armes l'attendaient. De Poitiers il doit se rendre à Napoléon-Vendée.

Il est arrivé samedi à Saumur, 130 hommes du 6^e lanciers, tout ce qui reste de ce régiment. Ces soldats sont venus se ravitailler et prendre du repos, en entendant qu'ils soient incorporés dans un régiment de marche.

Ils paraissent accablés par la fatigue et les émotions morales. Ils sont unanimes pour reconnaître qu'il est impossible de se faire l'idée du carnage dont ils ont été témoins.

M. Charil de Ruillé, procureur impérial à Saumur, a donné sa démission dès le 6 septembre. Il n'est pas encore remplacé.

Hier matin, à dix heures, a eu lieu, dans la chapelle du château de Brézé, la sépulture de M^{me} la marquise de Brézé. En raison des circonstances douloureuses dans lesquelles nous nous trouvons, M. le marquis n'avait voulu aucune pompe, et n'avait fait aucune invitation. Cependant la foule était considérable, tout Brézé s'était empressé de s'y rendre, et toutes les communes environnantes y étaient représentées par quelques-uns de leurs habitants de toutes les classes de la société.

Quel plus bel éloge pourrait être fait de celle que le pays tout entier pleure en ce moment !

Deux cents détenus, évacués des prisons de Paris, sont arrivés hier pour être incarcérés dans la prison de Nantes.

VILLE DE SAUMUR.

Artillerie de la garde nationale.

Le Maire de la ville de Saumur informe les habitants qu'une compagnie va être organisée immédiatement pour la défense de la ville et la garde du Château. Des armes portatives lui seront délivrées aussitôt sa formation et l'élection des officiers, et un matériel d'artillerie sera mis à sa disposition, aux termes des décisions ministérielles.

Les anciens canonniers de l'armée de terre ou de mer, les artilleurs de l'ancienne compagnie de la garde nationale, les citoyens qui voudraient être compris dans cette arme spéciale, devront se faire inscrire de suite, à la Mairie, bureau de la garde nationale, ou s'adresser à M. Picherit-Château, chargé de l'organisation.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 10 septembre 1870.

Les délégués faisant fonctions de maire, BURY. LECOY.

GARDE NATIONALE SÉDENTAIRE DE SAUMUR.

Le chef de bataillon informe les gardes nationaux que le service et l'exercice sont obli-

gatoires pour tous.

L'instruction doit être suivie avec la plus grande activité.

Les circonstances peuvent nous appeler à faire prochainement la guerre de tirailleurs. Nous devons nous y préparer.

Saumur, le 10 septembre 1870.

Le chef de bataillon, VÉTAULT.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR.

Séance du 12 septembre 1870.

Le Conseil :

Vu la lettre de M. Bédane, délégué d'un comité de gardes nationaux demandant que la garde nationale de Saumur soit armée de fusils Chassepot, aux frais de la ville, et à l'aide d'une imposition extraordinaire ;

Considérant que les armes à longue portée et à tir rapide, quel que soit leur mérite incontestable, ne doivent pas être considérées comme une nécessité pour résister à l'ennemi et le repousser, s'il vient jusque dans le cercle d'action de la garde nationale sédentaire de Saumur; que pour qui défend sa famille et son foyer, l'énergie est la meilleure arme de toutes; que cette arme, les Saumurois la possèdent; qu'ils ont de plus d'excellents fusils de guerre, quand bien d'autres en France n'en ont pas ;

Considérant que les fusils Chassepot ne sont pas en ce moment en quantité suffisante pour les besoins de l'armée active; que l'on ne peut raisonnablement songer à armer de ces fusils les gardes nationales sédentaires, quand l'armée peut en manquer, et quand une partie de la garde mobile est encore pourvue de fusils à piston; que jusqu'à ce que chacun puisse être également armé, les meilleures armes doivent être pour ceux qui se portent les premiers en avant ;

Considérant que dans le danger de la Patrie, c'est ce mouvement en avant qu'il faut surtout secondar, à l'exemple de Toulouse et d'autres villes ;

Décide que des fusils de précision et à tir rapide seront fournis, aux frais de la commune, à tous les gardes nationaux sédentaires qui se mettront à la disposition du gouvernement pour être mobilisés, marcher à l'ennemi et défendre la République sur un point quelconque du territoire.

Ces armes resteront la propriété de la commune.

Aussitôt que les demandes de mobilisation auront atteint le nombre de 200, la municipalité s'adressera au gouvernement pour qu'il soit pourvu à la dépense nécessaire par une augmentation proportionnelle des contributions foncière et mobilière dans la commune.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE

POUR L'ARMÉE,

au bureau de L'ECHO SAUMUROIS.

M^{me} Lechat, propriétaire à Saumur, 20 fr.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Nous lisons dans le Journal officiel :

M. Thiers, dans les circonstances présentes, n'a pas voulu refuser ses services au gouvernement; il part, ce soir, en mission pour Londres, et doit se rendre ensuite à Saint-Petersbourg et à Vienne.

Une dépêche du Times porte :

Paris, 10 septembre. — Dans les cercles les mieux informés, on continue à espérer des négociations qui, préalablement, amèneraient la paix. La Russie joint ses efforts à ceux de l'Autriche. L'Angleterre se tient encore sur la réserve.

Melun, 11 septembre, 10 h. 20 soir.

Préfet à M. le ministre l'intérieur.

Je reçois du sous-préfet de Meaux la dépêche suivante :

« J'arrive à Lagny. Prussiens sont autour de Meaux, en force à Crécy. »

Meaux est à 44 kil. de Paris.

Epinal, 11 septembre, 9 h. 6 m. du soir.

Préfet des Vosges à M. le ministre la guerre.

Hier, 10, l'ennemi a essayé de forcer la place de Toul, de sept heures du matin à quatre heures du soir. Canonnade et bombardement d'une extrême vigueur. Tentatives d'assaut repoussées; à quatre heures, toutes les batteries de l'ennemi étaient démontées. Renseignements certains.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom.

Santé à tous par la douce *Revalessière du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72.000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Plaskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalessière chocolatée* rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez M^{me} TEXIER, place de la Balinge, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (45)

Marché de Saumur du 10 septembre.

Froment (l'h.) 77 k. 17	Graine trèfle 50	—
2 ^e qualité. 74	— luzerne 50	—
Seigle 75	Foin (charr.) 780	165
Orge 65	Luzerne —	780 157
Avoine 50	Paille —	780 70
Fèves 75	Amandes 50	—
Pois blancs . . 80	— cassées 50	—
— rouges . . . 80	Cire jaune . . . 50	150
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	(52 k. 500) — à
Colza 65	Chanvre broyé	— à
Chenevis . . . 50	Blanc — à	—
Huile de noix 50 k.	Demi-couleur . . — à	—
— chenevis 50	Brun — à	—
— de lin . . . 50		

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1869.	1 ^{re} qualité	120 à 140
Id.	2 ^e id.	90 à 100
Ordin., envir. de Saumur 1869,	1 ^{re} id.	50 à 60
Id.	2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1869,	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1869,	1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1869.		36 à 40

ROUGES (2 hect. 20).

Souza et environs 1869.		80 à 90
Champigny, 1869.	1 ^{re} qualité	120 à 140
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1869.		» à »
Varrains, 1869.		80 à 90
Bourgeil, 1869.	1 ^{re} qualité	95 à 110
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigny 1869.		80 à 90
Chinon, 1869.	1 ^{re} id.	60 à 70
Id.	2 ^e id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

LA BRASSERIE DE ST-FLORENT, Près Saumur. (181)

A CÉDER

MAGASIN DE MERCERIE, BROSSERIE ET JOUETS D'ENFANTS,

A Saumur, rue Saint-Jean, n° 48. Pour traiter, s'adresser à M. Ch. BLANCHET.

Bail à la volonté de l'acquéreur. Toutes facilités du propriétaire, M^{me} Olivier de Laleu. (316)

BOULANGERIE A CÉDER

de suite,

S'adresser au bureau du journal. Toutes facilités pour arrangement.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UN APPARTEMENT, composé de deux pièces, avec jardin, situé rue des Capucins, maison Jagot.

S'adresser au Directeur de l'usine à Gaz de Saumur. (339)

GARDE NATIONALE.

Avis: MM. les gardes nationaux sont informés que la *Chapellerie Luard*, rue Royale, 35, vient de recevoir une grande quantité de képis d'un prix très-modéré. (351)

USINE A GAZ

DE SAUMUR.

Le Directeur de l'usine à gaz de Saumur a l'honneur de prévenir le public que le traité passé entre l'administration de l'Usine et la compagnie des Mines de Blanzy, pour la vente de coke provenant de la distillation, prenant fin le 31 décembre prochain, il peut traiter dès aujourd'hui pour la vente du coke en gros à partir du 1^{er} janvier 1871.

Le Directeur de l'Usine à Gaz, 338) A. FOUCHET.

ON DEMANDE A ACHETER une jument, bai brun, taille 1^m 55. S'adresser au bureau du journal.



Qualité de Langes, 157, à Saumur.

RIELLANT, Dentiste.

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des Petites Filles

(7^e ANNÉE).

La POUPÉE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une Livraison de 24 pages de texte — contenant des petits Contes moraux, — Conseils aux Petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images colorées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, Joujoux, Petit Théâtre, Musique, etc.

Paris, 6 fr. — Départements, 7 fr. 50.

La collection entière des six premières années forme quatre beaux volumes in-8°. (Chaque année coûte le même prix que l'abonnement).

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 15 novembre.

A PARIS, 1, BOULEVARD DES ITALIENS.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

BORSE DE SAUMUR DU 10 SEPTEMBRE.

RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT.	BOURSE DU 10 SEPTEMBRE			BOURSE DU 12 SEPTEMBRE		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	55	»	40	54	25	»
4 1/2 pour cent 1852	81	»	2	81	»	»
Obligations du Trésor	426	25	1 25	418	75	»
Ville de Paris 1869	255	»	2 50	247	50	»
Banque de France				2230		
Crédit Foncier (estamp.)	980		30	960		20
Crédit Foncier colonial						
Crédit Agricole						
Crédit industriel				553	75	
Crédit Mobilier (estamp.)	107	50	2 50	106	25	1 25
Comptoir d'esc. de Paris				550		
Orléans (estampillé)	825		10	817	50	7 50
Nord (actions anciennes)	980			98 0		
Est	395		15	407	50	12 50
Paris-Lyon-Méditerranée	845		7 50	830		5
Midi	540		15	550		10
Ouest	480		20	480		
Charentes						
Vendée						
C ^e Parisienne du Gaz	1230		10	1140		10
Canal de Suez	226	25	1 25	227	50	1 25
Transatlantiques	125					
Câble transatlantique	390		50			
Compagnie immobilière	55		2 50			
Emprunt italien 5 0/0	47	75		48		25
Autrichiens	685			685		
Sud-Autrich.-Lombards	380		2 50	385		5
Victor-Emmanuel						
Crédit Mobilier Espagnol	277	50	7 50	270		7 50
Est-Hongrois						
Foncier autrichien	760			750		10

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	300			300		
Orléans	297	50		290		
Paris-Lyon-Méditerranée	293	75		285		
Ouest	290			280		
Midi	305			280		
Est	260			280		